

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2022

LÉGALISATION DU CANNABIS SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT - (N° 4746)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 14**

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.